

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 67 (1926), p. 349-354

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1926__67__349_0

© Société de statistique de Paris, 1926, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1926

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1926

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOHN-HENRI DAL PIAZ, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1926.
DISTINCTIONS HONORIFIQUES.
NÉCROLOGIE.
PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET D'UN MEMBRE CORRESPONDANT.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
NOTE DE M. GASTON CADOUX SUR NOS PERTES DE GUERRE (RELIGIEUX ANCIENS COMBATTANTS)
COMMUNICATION DE M. ANDRÉ BERNARD : « OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE LOI SUR LES ASSURANCES SOCIALES (PROJET CHAUVEAU) ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOHN-HENRI DAL PIAZ, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. John-Henri DAL PIAZ, président, qui regrette l'absence de M. YVES-GUYOT auquel il aurait désiré remettre la médaille tirée à l'occasion de son cinquantième anniversaire de sociétariat.

Elle lui sera adressée par M. le Secrétaire général, qui ajoute que, sur la demande de divers collègues, il a fait procéder à un tirage d'une réplique en bronze, dont il reste quelques exemplaires. Les collègues qui désireraient conserver le souvenir de la cérémonie de juin sont priés d'adresser un chèque ou mandat de 25 francs au trésorier, M. André TRIGNART, qui leur enverra la médaille.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1926.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 16 juin 1926, inséré dans le numéro de juillet-août-septembre 1926. Ce procès-verbal est adopté, toutefois M. BOURDON demande la parole pour présenter quelques observations au sujet de la communication de M. le D^r ICHOK qui a été insérée dans le Journal, sans avoir pu être présentée en séance.

M. BOURDON prend la parole en ces termes :

La très intéressante communication de M. le D^r ICHOK n'a pu être discutée; je voudrais présenter à son sujet trois remarques :

1° Dans cette communication, le nombre des suicides est sans cesse comparé

à celui des décès en général. Cette comparaison est propre à montrer que plusieurs maladies ne font pas plus de victimes que le suicide, mais pour mesurer la fréquence du suicide dans les divers milieux, il faut comparer le nombre des suicides effectifs à celui des gens qui peuvent se suicider, c'est-à-dire les vivants et non les morts. Sur 1.000 décès survenus de 1914 à 1918, 11,08 sont des suicidés dans le 8^e arrondissement de Paris et 7,23 dans le 14^e : cela prouve-t-il que les habitants du 8^e arrondissement se suicident plus que ceux du 14^e ou bien que, se suicidant autant, ils sont moins frappés par les maladies? La seconde hypothèse se présente tout naturellement à l'esprit, puisque le 8^e et les autres arrondissements riches présentent une mortalité inférieure à la moyenne parisienne. Entre parenthèses, on peut s'étonner que M. le Dr ИСНОК n'admette pas que l'on parle « des arrondissements riches ou pauvres », alors que Jacques BERTILLON et d'autres après lui ont montré combien la proportion des diverses classes sociales variait d'un arrondissement à l'autre et à quel point les différences d'aisance se traduisaient par des différences de mortalité.

Si intéressants que soient les rapports calculés de M. le Dr ИСНОК, ils ne sauraient dispenser d'établir le coefficient logique $\frac{\text{suicides}}{\text{population}}$ ou même encore

$\frac{\text{suicides}}{p(15-\omega)}$. En effet les enfants se suicident si rarement qu'il vaut mieux ne pas les compter parmi les personnes susceptibles de se suicider. Leur exclusion est nécessaire parce que leur nombre varie beaucoup d'un pays à un autre : 227 ‰ de la population totale a moins de quinze ans en France et 409 en Russie d'Europe. De même pour apprécier la propension en suicides dans un âge donné, il ne faut pas dire : à Paris, sur 4 ou 5 suicidés, un a soixante ans et plus. Cela ne nous apprend rien, car si les sexagénaires formaient justement le cinquième de la population parisienne, leur tendance au suicide apparaîtrait comme identique à celle des autres hommes. Il faut se demander : sur tant d'hommes ayant dépassé 60 ans, combien se suicident?

2^o Dès 1880, Jacques BERTILLON démontrait que la fréquence des suicides et celle des divorces variaient parallèlement. Il serait intéressant de rechercher s'il en a été de même avant, pendant et après la guerre mondiale. Voici les chiffres pour l'ensemble de la France :

	Suicides (d'après M. ИСНОК)	Divorces
1918	10.339	15.372
Minimum pendant la guerre	5.982 (1917)	1.600 (1915 : 77 départements)
1922	8.612	27.684

Les chiffres de suicides et de divorces fléchissent tous deux pendant la guerre et se relèvent tous deux après la guerre. Mais le minimum est atteint dès 1915 pour les divorces et en 1917 seulement pour les suicides et il est bien plus accentué pour les premiers. En outre, et surtout, les suicides restent après la guerre moins nombreux qu'ils ne l'étaient auparavant, tandis que le nombre des divorces excède en 1922 de 80 % le chiffre de 1913 : depuis il est descendu, mais fort lentement; il est encore de 20.002 en 1925, soit par rapport à 1913 comme 4 est à 3 et il est fort possible qu'il ne se fixe définitivement à un niveau excédant celui d'avant-guerre.

Des exceptions au parallélisme du suicide et du divorce s'étaient déjà marquées; aussi, pour citer l'une des moins connues, en Suisse, à la fin du XIX^e siècle, le maximum du divorce s'observait à Genève et celui du suicide dans une partie de la campagne vaudoise. Mais l'exception que nous venons de mettre en lumière concerne l'ensemble de la France et présente assez de portée pour obliger peut-être à modifier la loi admise.

3^o Raisonner sur Paris d'une part, et sur la France entière d'autre part, comme le fait M. le Dr ИСНОК, c'est admettre implicitement que la fréquence

du suicide est la même dans toutes les parties de notre pays, la capitale exceptée. Or, il y a bientôt un demi-siècle, Jacques BERTILLON, que je suis heureux de citer encore une fois, montrait que les suicides et les séparations de corps (le divorce n'existait pas) étaient nombreux dans les pays situés au nord de la Loire moyenne, excepté les cinq départements bretons, le Nord et le Pas-de-Calais, rares dans ces sept départements, dans tout le Centre et tout le Midi (hormis Bordeaux, Lyon et Marseille). On peut s'étonner que M. le D^r ICHOK n'ait pas songé à déterminer quelle part chacune de ces deux France, si nettement distinctes au regard du suicide, avait prise aux fluctuations de chiffres qu'il mettait en lumière.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président dit qu'il a été heureux de relever dans les récentes promotions de la Légion d'honneur les noms de plusieurs de nos collègues :

MM. Frédéric BLOCH-LAINÉ, Paul ARNAUD, notre regretté collègue M. Jules DÉCAMPS ont été promus officiers.

NECROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de MM. Ernest PLOQC, Lucien VILLARS, Henri AMIOT, Jean FACHAN, Jules REIN, BONTHOUX-LAVILLE, Jules DÉCAMPS et de M^{lle} Irma DREYFUS.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET D'UN MEMBRE CORRESPONDANT.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu pour la Société les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Georges CHEVALOT, rédacteur aux Études financières « Union Parisienne », 155, faubourg Saint-Denis (X^e), présenté par MM. Barriol et Kakosky.

M. Max HOSCHILLER, rédacteur économique au *Temps* et à la Société d'Études et d'Informations économiques, 5, rue Agar (XVI^e), présenté par MM. Barriol et Kakosky.

M. Raoul HERMIEU, ancien élève de l'École polytechnique, imprimeur, 4, place de Valois (I^{er}), présenté par MM. Richard et Brochu.

M. Étienne DAUDET, licencié en droit, directeur adjoint à l'Association nationale d'Expansion économique, 23, avenue de Messine (VIII^e), présenté par MM. Pierre Delatour et Frédéric Roujou.

M. Émile SOUTOU, vice-président du Syndicat des membres de l'Administration des Contributions directes, docteur ès sciences économiques politiques, 93, rue de Maubeuge (X^e), présenté par MM. Liesse et Boutet.

Il a reçu également la demande d'admission au titre de membre correspondant de M. J.-F.-Léon MOREAU, docteur en droit, docteur en sciences politiques et économiques, docteur en sciences commerciales, chargé du cours de sciences financières à l'Université de Liège, 21, place de Louvain, à Bruxelles (Belgique), présenté par MM. Yves-Guyot et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général informe les membres de la Société que les cours de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris (année scolaire 1926-1927) reprendront le 5 novembre 1926.

Ces cours ont lieu au Centre européen de la dotation Carnegie, 173, boulevard Saint-Germain, où se trouve le laboratoire de l'Institut de Statistique, et comprennent pour le premier semestre :

— un cours de méthode statistique; Éléments, professé par M. Lucien MARCH.

— un cours d'Opérations financières, professé par M. Alfred BARRIOL;
— un cours d'Éléments d'économie politique : théorie des phénomènes monétaires, professé par M. Jacques RUEFF.

Le deuxième semestre comprendra :

— un cours de méthode statistique. Application des mathématiques supérieures à la Statistique, professé par M. Émile BOREL. Suppléant, M. DARMOIS;

— un cours sur la Théorie des assurances sur la vie, professé par M. Maurice HOCHART;

— un cours de Démographie et statistique sanitaire, professé par M. Michel HUBER.

En outre de ces différents cours, M. le Secrétaire général cite les cours de M. AFTALION, sur les Méthodes statistiques pour la prévision des phénomènes économiques, professé à la Faculté de Droit; de M. François SIMIAND, sur la Statistique appliquée à l'Histoire économique, et de M. Jean BOURDON, sur les Études démographiques. Ces deux derniers cours sont professés à l'École pratique des Hautes Études.

M. le Secrétaire général demande à ses collègues de vouloir bien faire dans leurs entourages respectifs une large publicité en faveur de ces cours.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

L'Indice monétaire et la théorie de la monnaie, par M. DIVISIA — *Rapport du Service de la Statistique du Comité national de Défense contre la Tuberculose en 1925*. — *Une enquête démographique sur le personnel de la Compagnie du Chemin de fer du Nord*, par notre collègue M. Joseph GIRARD. — *L'Économie politique, science statistique*, par notre collègue M. Jacques RUEFF. — *Statistique pénitentiaire pour l'année 1922*. — *Statistique médicale de l'armée métropolitaine, 1921-1922*. — *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*. — *Rapports et comptes rendus des opérations de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris, pendant l'année 1925*.

NOTE DE M. GASTON CADOUX SUR NOS PERTES DE GUERRE (RELIGIEUX ANCIENS COMBATTANTS).

Je crois devoir saisir la Société de Statistique d'observations reçues à la suite du Congrès de la Semaine du combattant tenu à Lille et au cours duquel mon étude sur *Nos Pertes de guerre* a été utilisée et reproduite.

J'ai reçu de la « Ligue des droits du religieux ancien combattant » diverses communications relatives à la statistique des ecclésiastiques compris dans les relevés officiels comme morts et disparus pendant la grande guerre et dont j'ai fait état dans ma communication de janvier dernier. Dans le classement par profession, j'ai indiqué le chiffre de 1.438, que la Ligue tient pour beaucoup trop faible.

La Ligue m'a fait parvenir deux tableaux : l'un du relevé des religieux morts ou disparus, le second résumant une statistique générale des mobilisés morts et disparus du clergé séculier et des religieux appartenant à des ordres ou congrégations. Elle indique que ces tableaux ont été établis *au moyen des relevés nominatifs*, par le soin des évêques pour le clergé séculier et par le soin des supérieurs pour les ordres et congrégations. Il résulte de ces tableaux qu'il y aurait eu 3.101 prêtres et 1.517 religieux morts ou disparus; ensemble 4.618 ecclésiastiques, au lieu de 1.438.

L'erreur des statistiques officielles s'explique par le fait que, sur les registres militaires, nombre de ces victimes de la guerre ne figuraient pas comme « ecclésiastiques », mais comme « étudiants ». Des erreurs de même origine sont sans doute contenues dans beaucoup d'autres statistiques officielles par profession. La Ligue indique qu'en outre de ces prêtres et religieux, 335 religieuses ont péri, victimes de leur dévouement dans les ambulances.

Dont acte avec un respectueux salut.

COMMUNICATION DE M. ANDRÉ BERNARD : « OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE LOI SUR LES ASSURANCES SOCIALES (PROJET CHAUVEAU) ».

M. le Président donne la parole à M. André BERNARD pour le développement de sa communication qui est insérée dans le présent Journal.

M. le Président remercie M. André BERNARD du travail documenté qu'il vient de présenter à la Société sur un sujet de brûlante actualité, et déclare la discussion ouverte.

M. RISSER demande la parole et s'exprime en ces termes :

« L'exposé très brillant, que vient de faire notre collègue M. BERNARD de l'important rapport sur les Assurances sociales, présenté par M. CHAUVEAU, sénateur, ne doit pas appeler uniquement l'attention des actuaires.

« Eu égard aux multiples problèmes que pose une mise au point rationnelle du projet des assurances sociales, aux questions financières et techniques qu'entraîne son application, il me semble qu'il y aurait un certain intérêt à ne point clore la discussion sur la communication de M. BERNARD après quelques remarques présentées de part et d'autre d'une façon hâtive, mais plutôt à procéder à une discussion approfondie à l'une des prochaines séances, après que chacun d'entre nous aurait pris connaissance de l'étude qui vient de nous être exposée.

« En tout cas, je me permets de signaler ici l'importance du choix de diverses tables utilisées pour les études techniques, la répercussion qu'entraînera certainement le versement de ces 10 % du salaire sur le coût de la production nationale, et par suite sur le mouvement du commerce extérieur, la nécessité où l'on se trouvera de n'entreprendre l'application de la loi qu'à partir du moment où la stabilisation de la monnaie sera effectuée; je pense qu'il faut aussi songer à rechercher si les ressources prévues par l'éminent rapporteur pour les dépenses des assurances invalidité et vieillesse correspondant à la période transitoire seront couvertes dans l'hypothèse d'un redressement progressif du franc, car l'on peut se demander, en l'occurrence, si, dans le cas d'une diminution progressive du coût de la vie, les salaires subiront une diminution qui sera en corrélation directe avec la précédente, ou s'ils se maintiendront à l'étiage actuel.

« A part ces quelques remarques, il faut reconnaître l'importance incontestable du problème des assurances sociales au point de vue eugénique et aussi en vue d'une concorde et d'une association plus rationnelle des employeurs et des employés. »

M. le Secrétaire général est d'accord pour fixer à la séance de décembre la discussion projetée.

M. RAZOUS, tout en partageant l'avis de M. RISSER, voudrait néanmoins revenir sur quelques-uns des points traités par M. BERNARD. En premier lieu, il ne croit pas fondées les appréhensions manifestées par l'auteur de la communication en ce qui concerne l'intervention de la mutualité dans l'administration des caisses primaires et départementales. Grâce aux conseils éclairés de la Direction de la Mutualité du Ministère du Travail, toutes les sociétés de secours mutuels, même celles qui assurent les risques de capitalisation, sont maintenant à la hauteur de leur tâche. Dans le nouveau régime projeté, il convenait de tenir compte notamment de la situation acquise par les caisses autonomes dans l'assurance-vieillesse. Par ailleurs, M. RAZOUS pense que lorsque M. BERNARD a parlé de l'insuffisance des méthodes d'évaluation de la Commission sénatoriale pour ce qui est du régime transitoire, sa parole a dû outrepasser sa pensée. Il est bien certain qu'il n'existe pas de certitude en pareille matière, mais M. RAZOUS estime que les calculs présentés résultent des hypothèses les plus raisonnables et qu'ils ne paraissent pas devoir attirer la critique.

M. FERDINAND-DREYFUS voudrait indiquer, en quelques mots, comment on peut dissiper le prétendu paradoxe signalé par M. BERNARD et consistant dans le fait suivant : le projet sénatorial améliore par rapport au projet voté par la

Chambre les prestations garanties par l'assurance, alors que, dans le même instant, il diminue les ressources consacrées à l'assurance. Ainsi que l'a dit M. BERNARD, l'indépendance financière donnée à l'assurance facultative constitue déjà un élément important de la question.

D'autre part, l'élévation des salaires a pour effet de rendre proportionnellement moins lourdes, dans le texte sénatorial que dans celui de la Chambre, certaines prestations, notamment celle du minimum absolu de la rente-invalidité-vieillesse fixé à 600 francs par la Commission sénatoriale au lieu de 500 francs.

Répondant à l'objection formulée par M. BERNARD et concernant les découverts de trésorerie du fonds de majoration et de sécurité au cours du régime transitoire, M. FERDINAND-DREYFUS fait remarquer que les excédents des fonds pendant les cinq premières années de fonctionnement permettront de constituer une réserve suffisante pour fournir au fonds de majoration les suppléments d'annuités qui lui seront nécessaires postérieurement.

M. Gaston CADOUX présente une observation qui n'a pas de caractère actuariel, mais qui est d'ordre psychologique. Elle concerne l'importance du minimum garanti de la rente d'invalidité-vieillesse, fixée à 500 francs par le vote de la Chambre et portée à 600 francs dans le projet rapporté par M. le Dr CHAUVÉAU au Sénat.

Dans les conditions actuelles, il prévoit que la perspective d'une rente de 50 francs par mois sera considérée comme dérisoire dans les milieux ouvriers, et craint fort que l'on n'éprouve, pour les cotisations des ouvriers aux assurances sociales, autant sinon plus de résistances qu'on en constate pour les retraites ouvrières.

Il pense que l'État, au lieu de se substituer aux organisations mutualistes ou autres, devrait, par des subventions, seconder les initiatives privées comme celles des caisses de compensation pour les allocations familiales et les primes de naissance. L'État n'a pas les qualités indispensables aux entreprises industrielles et financières d'un tel ordre de grandeur.

Si l'on porte le minimum garanti à 1.200 ou 1.800 francs, comme on sera tenté de le faire, il suppose que l'équilibre du système sera détruit.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
J.-H. DAL PIAZ.